

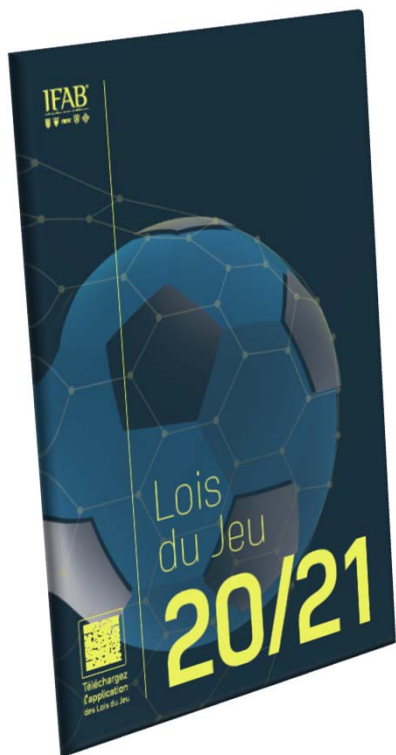


Modification des Lois du Jeu



Philosophie des lois du jeu

✪ **Juin 2016 : période de révision la plus détaillée et complète de l'IFAB**



✪ **Depuis, les modifications de fond aspirent à améliorer l'attractivité du football et le comportement des acteurs**

✪ **Les changements pour 2020/21 sont relativement peu nombreux et constituent le plus souvent en des clarifications**



LOI 5 - Joueurs

- ❏ **La sécurité des joueurs est d'une importance cruciale et l'arbitre doit faciliter le travail du personnel médical, notamment en cas de blessure grave et/ou d'examen d'une blessure à la tête. Il s'agira notamment de respecter et de faciliter les protocoles d'examen et de soins convenus**





LOI 10 – Déterminer l'issue d'un match

- ⚽ Les tirs au but sont exécutés après la fin d'un match et, sauf dispositions contraires, les Lois du Jeu doivent être appliquées
- ⚽ Un joueur qui a été exclu durant le match ne peut prendre part aux tirs au but ; les mises en garde ou avertissements reçus durant le match ne sont pas pris en compte lors de la séance de tirs au but



LOI 10 – Déterminer l'issue d'un match

- ⚡ Si le gardien commet une infraction obligeant le tir à être à nouveau exécuté, **il reçoit une mise en garde lors de la première infraction et un avertissement en cas de récidive(s)**
- ⚡ Si le gardien et le tireur commettent une infraction en même temps, **le tir est considéré comme raté et le tireur reçoit un avertissement**

Dans cette situation, le gardien n'est plus averti et le tir au but est considéré comme raté dans tous les cas



Commission Régionale d'Arbitrage

LOI 11 – Hors Jeu

- ❏ un ballon joué délibérément par un adversaire **y compris de la main ou du bras**, n'est pas considéré comme tirant un quelconque avantage de sa position,...

V2



Laisser Jouer



Commission Régionale d'Arbitrage

LOI 11 – Hors Jeu

- Un joueur en position de hors-jeu qui reçoit un ballon joué délibérément par un adversaire y compris de la main ou du bras, n'est pas considéré comme tirant un quelconque avantage de sa position, sauf en cas de sauvetage délibéré par un adversaire. Dans ce cadre là l'attaquant d'après la loi est sanctionnable de sa position de hors jeu mais étant donné que l'infraction de main est antécédente, l'arbitre sanctionnera celle-ci

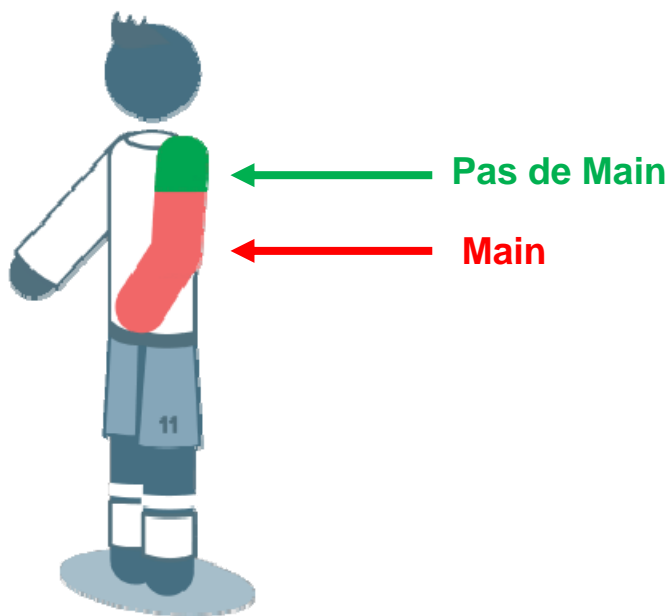


Exclusion et Penalty

LOI 12 – Fautes et incorrections

Main : Définition

⚡ Avant de déterminer si un contact entre le ballon et la main est sanctionnable, il faut tout d'abord définir ce qu'est une main. L'IFAB précise les choses de la manière suivante :



Laisser Jouer



Laisser Jouer

LOI 12 – Fautes et incorrections

Maintenant que la notion de main est clarifiée il convient de déterminer quand celle-ci est sanctionnable ou non.

Main : Cas des « Automains »

- ❧ Il n'y a pas faute si le ballon touche la main d'un joueur après que celui-ci ait envoyé accidentellement le ballon sur sa main depuis son pied, son tronc ou sa tête. Peu importe la position de la main



Laisser Jouer

LOI 12 – Fautes et incorrections

Main : Cas des « Rebonds »

- ⚽ Il n'y a pas faute si le ballon touche la main d'un joueur après que celui-ci ait rebondi directement depuis la tête, le tronc ou la jambe d'un autre joueur à proximité ;



Laisser Jouer

LOI 12 – Fautes et incorrections

Main : Cas des « tacles »

- ⚡ Il n'y a pas faute si un joueur tombe et que son bras ou sa main est positionné(e) entre son corps et le sol pour amortir la chute (**et non pas latéralement ou verticalement**)



Laisser Jouer



Avertissement et Penalty

LOI 12 – Fautes et incorrections

Main : Cas des « Mains classiques »

- Il n'y a pas faute si le ballon touche la main d'un joueur et qu'elle n'augmente pas artificiellement la surface du corps de ce joueur ;



V10

Laisser Jouer



V11

Penalty

LOI 12 – Fautes et incorrections

Main : Cas des « Mains classiques »

Il n'y a pas faute si le ballon touche la main d'un joueur et qu'elle n'augmente pas artificiellement la surface du corps de ce joueur ;



Plus la position de la main s'approche **de la zone orange** plus il y aura lieu de considérer que celle-ci **augmente artificiellement la surface du corps et donc sera sanctionnée.**



LOI 12 – Fautes et incorrections

Main :

Il y a faute si

- ⚽ un joueur touche le ballon du bras ou de la main avec mouvement du bras ou de la main vers le ballon
- ⚽ un joueur marque directement de la main ou du bras, même de manière accidentelle (s'applique également au gardien) ;
- ⚽ **immédiatement** après que le ballon a touché, même de manière accidentelle, son bras/sa main ou celui/celle d'un coéquipier l'équipe :
 - marque un but ou
 - se crée une occasion de but

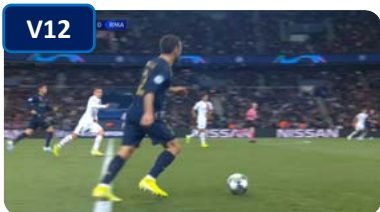
Immédiateté = notion de distance / temps ??

LOI 12 – Fautes et incorrections

Main :

Dans ces 5 situations,
Coup Franc Direct

Notion d'immédiateté car : proximité du but, peu de touches de balle entre le but marqué ou l'action provoquée

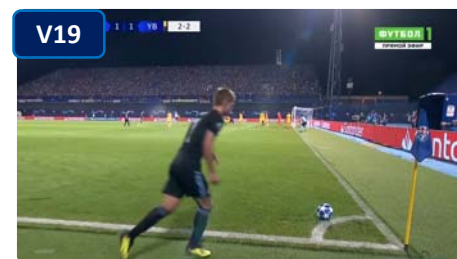


LOI 12 – Fautes et incorrections

Main :

Pas de notion immédiate car : éloignement du but, de nombreuses touches de balle entre le but marqué ou l'occasion créée

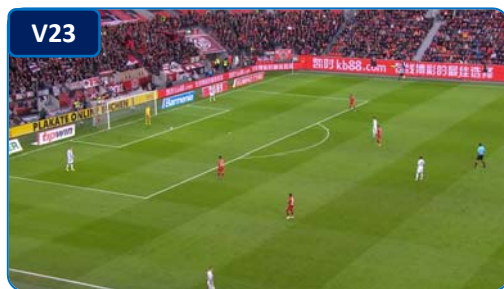
Dans ces 6 situations, laisser jouer



LOI 12 – Fautes et incorrections

Main : Cas du gardien de but

- ⚡ Si le gardien de but touche le ballon de la main ou du bras en infraction aux Lois du Jeu dans sa propre surface de réparation, un coup franc indirect est accordé mais aucune sanction disciplinaire n'est infligée. (ex: reprendre le ballon des mains après l'avoir lâché)
- ⚡ Toutefois, si l'infraction consiste à avoir joué le ballon une deuxième fois (que ce soit ou non de la main/du bras) après la reprise du jeu et avant qu'il ne touche un autre joueur, le gardien de but doit être sanctionné si l'infraction stoppe une attaque prometteuse ou prive un adversaire ou l'équipe adverse d'un but ou d'une occasion de but manifeste



Exclusion et CFI

LOI 12 – Fautes et incorrections

Approche disciplinaire : Reprise du jeu retardée pour infliger un carton

- ⚡ Lorsque l'arbitre a décidé d'avertir ou d'exclure un joueur, le jeu ne doit pas reprendre avant que la sanction ait été infligée à moins que l'équipe adverse joue rapidement le coup franc et se procure une occasion de but manifeste avant que l'arbitre ait pu commencer la procédure de signification de la sanction disciplinaire; la sanction sera alors infligée au prochain arrêt de jeu.
- Si la faute annihilait une occasion de but manifeste, le joueur est averti ;
 - Si l'infraction a perturbé ou stoppé une attaque prometteuse, le joueur n'est pas averti. Sauf si l'arbitre juge que la faute présente un caractère antisportif marqué ou un danger pour la sécurité de la victime



Dans ces 2 situations,
pas d'avertissement

LOI 12 – Fautes et incorrections

Approche disciplinaire : Avantage

Avertissement car caractère danger physique



- Si l'arbitre décide d'appliquer la règle de l'avantage après une faute justifiant un avertissement ou une exclusion, il devra signifier cet avertissement ou cette exclusion au prochain arrêt de jeu.

Avertissement car avantage laissé sur une action manifeste de but



- Cependant, si l'infraction consistait à tenter d'annihiler une occasion de but manifeste, le joueur sera **averti** pour comportement antisportif ;

Pas d'avertissement car avantage laissé sur une action prometteuse



- Si l'infraction consistait à tenter de perturber ou stopper une attaque prometteuse, le joueur ne sera pas averti. Sauf si l'arbitre juge que la faute présente un caractère antisportif marqué ou un danger pour la sécurité de la victime

LOI 12 – Fautes et incorrections

Approche disciplinaire :

- ☛ Un joueur doit être averti s'il commet l'une des infractions suivantes :
- (...)
 - ne pas respecter la distance réglementaire lors de l'exécution d'une balle à terre, d'un corner, d'un coup franc ou d'une rentrée de touche ;





LOI 14 – Pénalty

Approche disciplinaire :

⚽ Si le gardien de but commet une infraction :

- le but doit être accordé si le ballon pénètre dans le but ;
- le penalty ne doit pas être retiré si le ballon manque le but ou rebondit sur le(s) poteau(x) / la barre transversale, à moins que l'infraction du gardien du but ait clairement perturbé le tireur ;
- le penalty doit être retiré si le gardien empêche le ballon d'entrer dans le but.



Si l'infraction du gardien de but entraîne une nouvelle exécution du penalty, le gardien de but reçoit une mise en garde lors d'une première infraction et un avertissement en cas de récidive(s) durant le match.



LOI 14 – Pénalty

Approche disciplinaire :

- ⚡ Si le gardien et le tireur commettent **une infraction** en même temps :
- ~~si le tir est manqué ou repoussé, le tir est à nouveau exécuté et les deux joueurs reçoivent un avertissement ;~~
 - ~~si le tir est marqué, le but est refusé,~~ le tireur reçoit un avertissement et le jeu reprend par un coup franc indirect pour l'équipe qui défend.
 - *L'infraction du gardien est généralement provoquée par la « feinte » illégale du tireur. C'est donc lui qui doit être pénalisé*



Commission Régionale d'Arbitrage

LOI 14 – Pénalty

	Résultat du penalty	
	BUT	Pas de BUT
Empiètement d'un joueur attaquant	À retirer	C.F.I.
Empiètement d'un joueur en défense	But	À retirer
Empiètement d'un joueur en défense et d'un joueur en attaque	À retirer	À retirer
Faute du gardien de but	But	1° - Pas arrêté = pas à retirer (<i>sauf si le tireur a été perturbé</i>) 2° - Arrêté = penalty à retirer (+ mise en garde pour le gardien – avertissement en cas de récidive(s))
Infractions simultanées du gardien et du tireur	C.F.I. + avertissement au tireur	C.F.I. + avertissement au tireur
Ballon botté vers l'arrière	C.F.I.	
Feinte illégale	Avertissement au tireur et C.F.I.	
Mauvais tireur	Avertissement pour le mauvais tireur et C.F.I.	

LOI 16 – Coup de pied but

Clarification :

- ⚽ **Si, lors d'un coup de pied de but, le gardien de but « lève » le ballon pour un coéquipier qui lui remet de la tête / de la poitrine afin qu'il s'en saisisse, le coup de pied de but est rejoué ; aucune sanction disciplinaire n'est infligée (sauf si ce fait de jeu se reproduit de manière persistante).**
- ⚽ ***applicable également lors d'un coup franc dans la surface de réparation***





**Merci de votre attention et bonne
saison**